

C.P. 248, Chapais

Québec G0W 1H0

Tél.: (418) 745-2545

Fax: (418) 745-3079

Chapais, le 12 décembre 2008

**Madame Madeleine Paulin, sous-ministre
Administrateur provincial de la Convention
de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec)
G1R 5V7**

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
REÇU LE

17 DEC. 2008

BUREAU DE LA SOUS-MINISTRE
REF: _____

Objet: Avis de projet - Construction de chemin forestier sur le territoire de la Baie-James

Madame la sous-ministre,

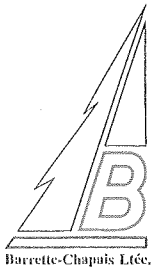
Dans le cadre des activités de sciage de l'usine de Barrette-Chapais Ltée, nous désirons pas la présente lettre vous faire part de notre intention de construire un chemin forestier situé sur le territoire de la Baie-James. Or, le Chapitre II de la LQE spécifie, selon l'annexe A, une liste de projets obligatoirement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen. Cette annexe demande que la construction de chemin forestier de plus de 25 km et d'une durée d'utilisation de plus de 15 ans doive être soumise à cette procédure.

C'est donc dans ce contexte que nous vous écrivons aujourd'hui afin que vous puissiez transmettre notre avis de projet au *Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James*.

Nous joignons à cette lettre une carte indiquant l'emplacement du chemin projeté. Sans que le chemin ait un tracé définitif, nous avons dessiné un parcours préliminaire. Nous savons toutefois, que le chemin sera d'une distance d'environ 100 km.

Nous tenons à rappeler que la construction de ce chemin représente une étape importante pour le maintien des activités de l'usine de sciage Barrette-Chapais Ltée. Sans ce chemin, nous nous retrouverions dans une situation difficile pour la poursuite de nos activités.

.../2



SUITE 2

Nous sommes également conscients que le COMEV fera certainement des recommandations de réflexion sur les impacts environnementaux et sociaux ainsi que sur la justification du projet. Nous désirons par le fait même que le projet débute en juin 2009.

Ainsi, nous désirons que le COMEV ainsi que le CCEBJ puisse se pencher le plus rapidement possible sur le projet et nous fasse part de ses recommandations spécifiques ainsi que les études qu'ils désirent que nous déposions. Dans l'attente de ces recommandations, nous débuterons les études sur la base du contenu des articles 4 et 5 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois*.

Afin de nous aider dans cette démarche nous avons retenu les services d'Environnement industriel Bugnon Inc., basé dans la région de Québec. Ainsi, nous souhaitons que la correspondance soit également adressée à Monsieur Jean-Luc Bugnon, au 3343, avenue des Églises local 203, Charny (Québec) G6X 1W5, ou par courriel à jean-luc.bugnon@bellnet.ca.

Dans l'attente de la réponse de votre ministère, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Bugnon, pour toutes informations supplémentaires au 418-832-0266 ou par courrier électronique.

Nous vous prions, Madame Paulin, d'accepter nos salutations distinguées.

Michel Deshaies, ing. f.
Directeur des opérations forestières

MD/lp

p.j. carte du tracé préliminaire du chemin.